



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E128054

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2026

ÉDITÉ LE

23/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/12/2022
7 500

Raison sociale : AVENIR HABITAT

6 RUE ELISEE RECLUS
62800 LIEVIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2014B00827

Siret : 803 475 649 00023

Code NACE : 4759B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011012963604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011012963604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Téléphone : 09 81 60 92 96

Portable : 06 68 02 59 62

Fax :

Site Internet : <http://www.avenirhabitat.fr>

E-mail : alattuca@avenirhabitat.fr

Responsabilité légale :

LATTUCA ANTONY GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	28/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/02/2024
o Ventilation mécanique	28/02/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/07/2024
o Fenêtres de toit	17/07/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/07/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	17/07/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	17/07/2024
o Isolation des combles perdus	17/07/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	17/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.